

**Le 20 janvier 2012**



### **MÉMO À TOUS LES PARENTS**

Chers parents,

Voici quelques détails importants concernant les examens de la fin de la deuxième étape. Votre enfant a déjà reçu un résumé de l'horaire d'examen.

#### **Heures de départ des transporteurs**

Plusieurs de nos élèves ont besoin d'une prolongation de temps pour terminer leurs examens. À cet égard, les heures de départ des transporteurs ont été repoussées les mercredis 1, 8 et 15 février. Une surveillance sera assurée par l'école pour les élèves qui devront attendre jusqu'à 12 h 30.

#### **Possibilité de reprise d'examen ou de complétion de travaux**

Mercredi le 1, le 8 ou le 15 février en après-midi, certains élèves seront invités à demeurer à l'école pour reprendre un examen ou compléter des travaux. Les élèves et leurs parents seront avertis par l'enseignant(e) qui désire leur présence à l'école.

Nous comptons sur votre collaboration pour que votre enfant soit **ponctuel** et dans les **meilleures dispositions possibles**.

**IMPORTANT** : Les absences doivent être motivées par un **BILLET MÉDICAL** pour que l'élève puisse bénéficier d'une reprise d'examen. **Les examens pour l'obtention du permis de conduire ne sont pas une raison valable pour manquer un examen d'étape.**

## **CAHIERS DE PRÉPARATION ET FEUILLE DE NOTES POUR LES ÉPREUVES DE FRANÇAIS ÉCRITURE ET LECTURE**

- Certains examens de français comprendront un cahier de préparation pour l'écriture et un autre pour la lecture. Ils seront distribués trois à cinq jours avant la journée de l'examen.
- À partir du moment où votre enfant reçoit son cahier de préparation, il a le devoir de se préparer à domicile : c'est-à-dire lire les textes, les comprendre, faire les activités selon les directives expliquées par son enseignant(e). Il est possible également qu'il ait à rédiger une feuille de notes selon des indications précises. Au moment de l'examen, il aura droit à cette feuille de notes que son enseignant(e) devra vérifier et approuver.
- Nous sollicitons votre collaboration. Veuillez vous assurer que **votre enfant a effectué la tâche de préparation**, qu'il a **rédigé sa feuille de notes**, qu'il **arrive à l'heure en ayant avec lui tous les documents nécessaires** pour faire son examen et qu'il a utilisé pour s'y préparer.

### **JOURNÉES DE CONGÉS DES MOIS DE FÉVRIER, MARS, AVRIL ET MAI :**

<b>24 février :</b>	Journée pédagogique
<b>5 au 9 mars :</b>	Semaine de relâche
<b>23 mars :</b>	Journée pédagogique
<b>6 et 9 avril :</b>	Congé de Pâques
<b>3 mai :</b>	Journée pédagogique (à l'exception des étudiants qui doivent faire leur examen de français écriture du MELS secondaire 5)
<b>21 mai :</b>	Congé – Journée nationale des Patriotes (fête de la Reine)
<b>31 mai :</b>	Journée pédagogique

N.B. : Comme mentionné sur le calendrier scolaire, deux journées pédagogiques flottantes sont à fixer après le 1<sup>er</sup> avril. Puisque l'école a fermé ses portes deux fois en janvier à cause de la température, les deux pédagogiques en question ne seront pas utilisées. Si d'autres fermetures s'avéraient nécessaires, les pédagogiques existantes seraient remplacées par des journées de classe.



François Papineau  
Directeur  
FP/fl